SYNDICAT DES EAUX DE LA BOMBARDE

eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
   1.1. Présentation du territoire desservi 4
   1.2. Mode de gestion du service 5
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 5
   1.4. Nombre d'abonnés 5
   1.5. Eaux brutes 6
      1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 6
   1.6. Eaux traitées 7
      1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020 7
      1.6.2. Production 7
      1.6.3. Achats d'eaux traitées 8
      1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 8
      1.6.5. Autres volumes 9
      1.6.6. Volume consommé autorisé 9
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 9
2. Tarification de l'eau et recettes du service 10
   2.1. Modalités de tarification 10
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 11
   2.3. Recettes 12
3. Indicateurs de performance 13
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 13
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 13
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 15
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 15
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 16
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 16
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 17
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 17
4. Financement des investissements 19
   4.1. Branchements en plomb 19
   4.2. Montants financiers 19
   4.3. État de la dette du service 19
   4.4. Amortissements 19
   4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 20
   4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 20
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 21
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 21
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 21
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 22

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communautaire et intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA BOMBARDE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	X	
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	X	
Traitement (1)	X	
Transfert	X	
Stockage (1)	X	
Distribution	X	

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Ailleux, Arthun, Bully, Bussy-Albieux, Cezay, Champoly, Cremeaux, Grézolles, Juré, Leigneux, Luré, Marcilly-le-Châtel, Marcoux, Mizérieux, Montverdun, Mornand-en-Forez, Nervieux, Nollieux, Pinay, Pommiers, Saint-Georges-de-Baroille, Saint-Germain-Laval, Saint-Jodard, Saint-Julien-d'Oddes, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Marcel-d'Urfé, Saint-Martin-la-Sauveté, Saint-Polgues, Saint-Romain-d'Urfé, Saint-Sixte, Saint-Étienne-le-Molard, Sainte-Agathe-la-Bouteresse, Sainte-Foy-Saint-Sulpice, Souternon, Trelins, Vézelin-sur-Loire
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui X Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui, date d'approbation* : ..... X Non
- Existence d'un règlement de service X Oui, date d'approbation* : 09/12/2014. ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ..... X Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie avec marché d'exploitation

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/10/2011
- Date de fin de contrat initial : 30/09/2023
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/09/2025
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 20 758 habitants au 31/12/2020 (20 518 au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 11 042 abonnés au 31/12/2020 (10 932 au 31/12/2019).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 10,7 abonnés/km au 31/12/2020 (10,59 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,88 habitants/abonné au 31/12/2020 (1,88 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 99,86 m^3/abonné au 31/12/2020. (99,06 m^3/abonné au 31/12/2019).

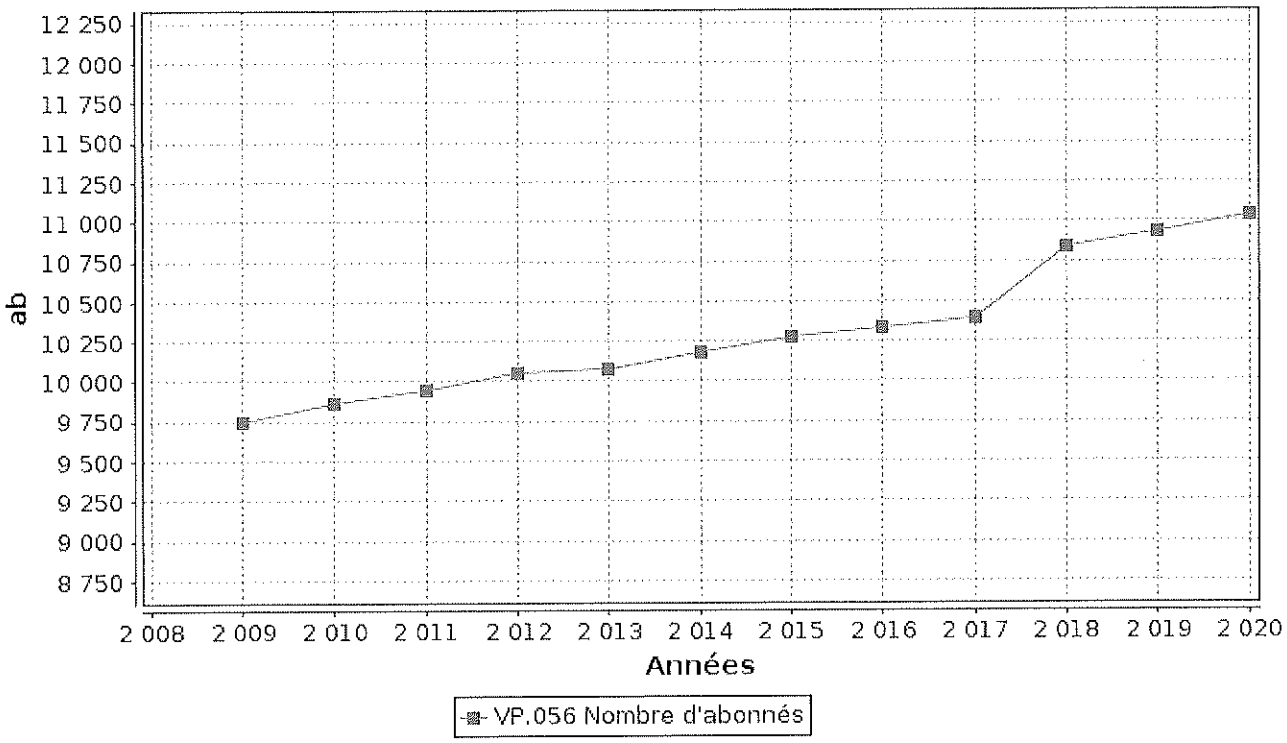

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 1 470 508 m³ pour l'exercice 2020 (1 166 877 pour l'exercice 2019).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m³	Variation en %
Barrage du Gué de la Chaux (implantation Chérier)			556 289	680 114	**22,3%**
Rivière Le Boen (implantation La Tuilière)			610 588	790 394	**29,4%**
Total			1 166 877	1 470 508	**26%**

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 0%.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020

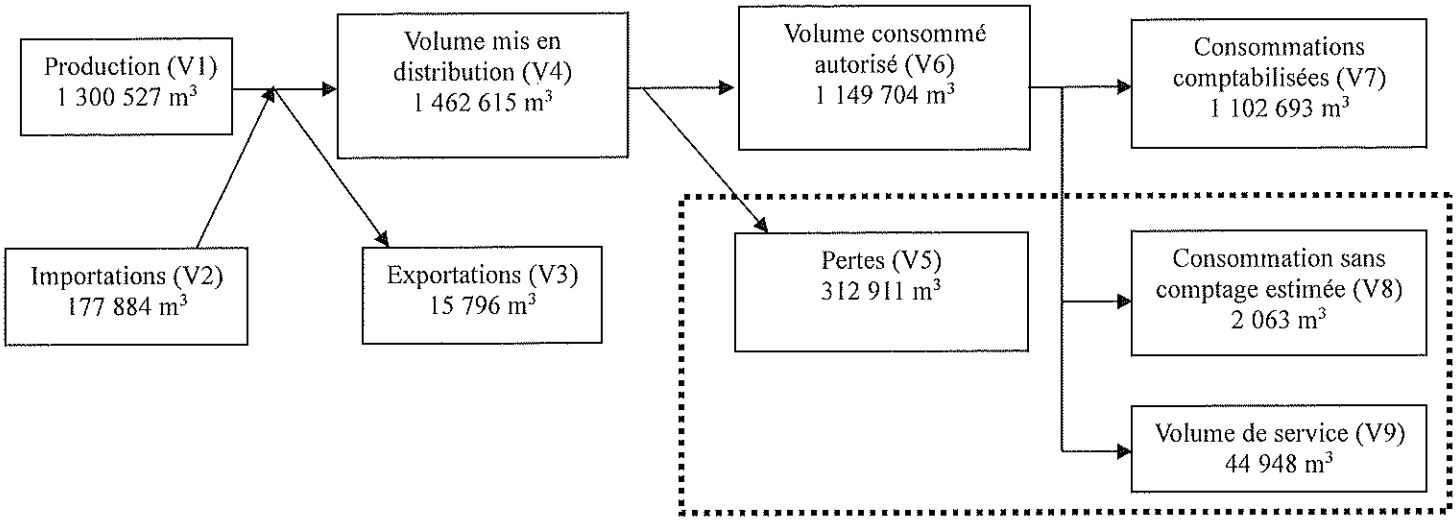

1.6.2. Production

Le service a une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de l'Aix	Coagulation/floculation/décantation/ozonation
	Filatration/reminéralisation/désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m³	Volume produit durant l'exercice 2020 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Barrage du Gué de la Chaux (implantation Chérier)	547 755	598 242	9,2%	80
Rivière Le Boen (implantation La Tuilière)	601 226	702 285	16,8%	80
Total du volume produit (V1)	**1 148 981**	**1 300 527**	**13,2%**	**80**

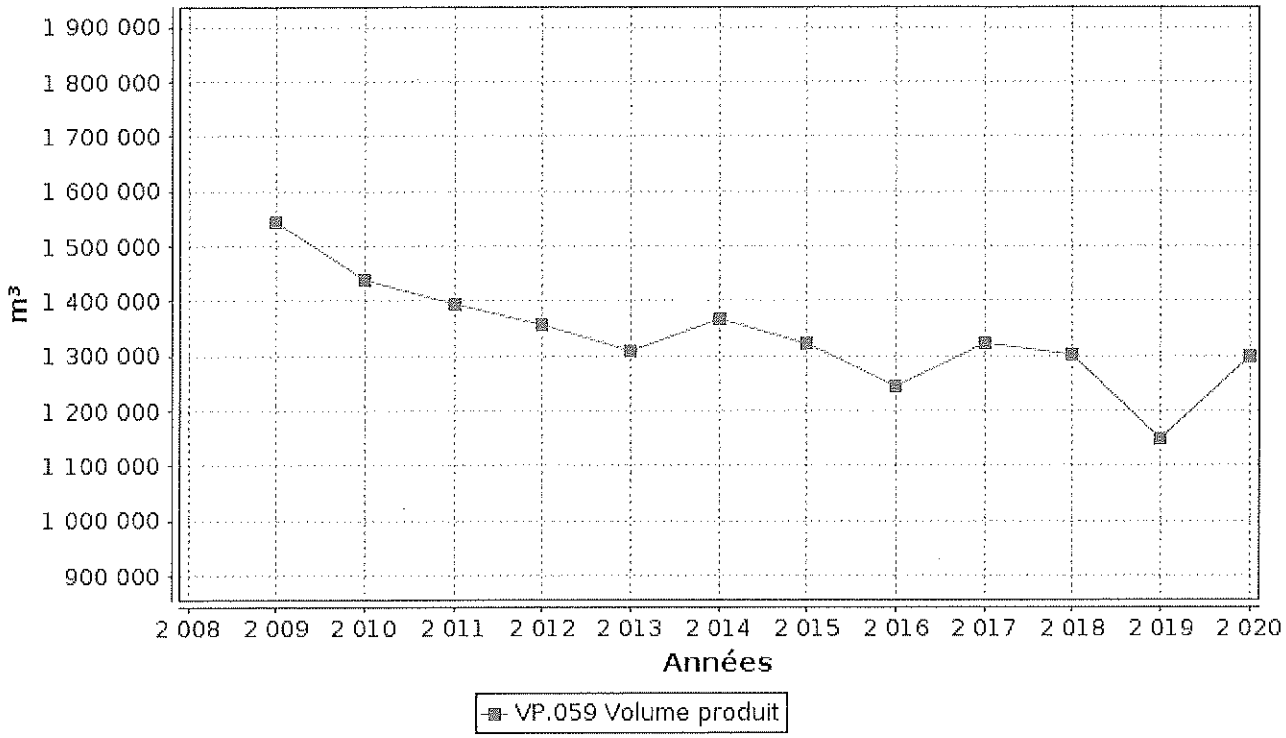

1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**282 761**	**177 884**	**-37,1%**	**80**

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques(1)	1 082 948	1 102 693	1,8%
Abonnés non domestiques	0	0	____%
Total vendu aux abonnés (V_7)	**1 082 948**	**1 102 693**	**1,8%**
Service de (2)			
Service de (2)			
Total vendu à d'autres services (V_3)	**13 101**	**15 796**	**20,6%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

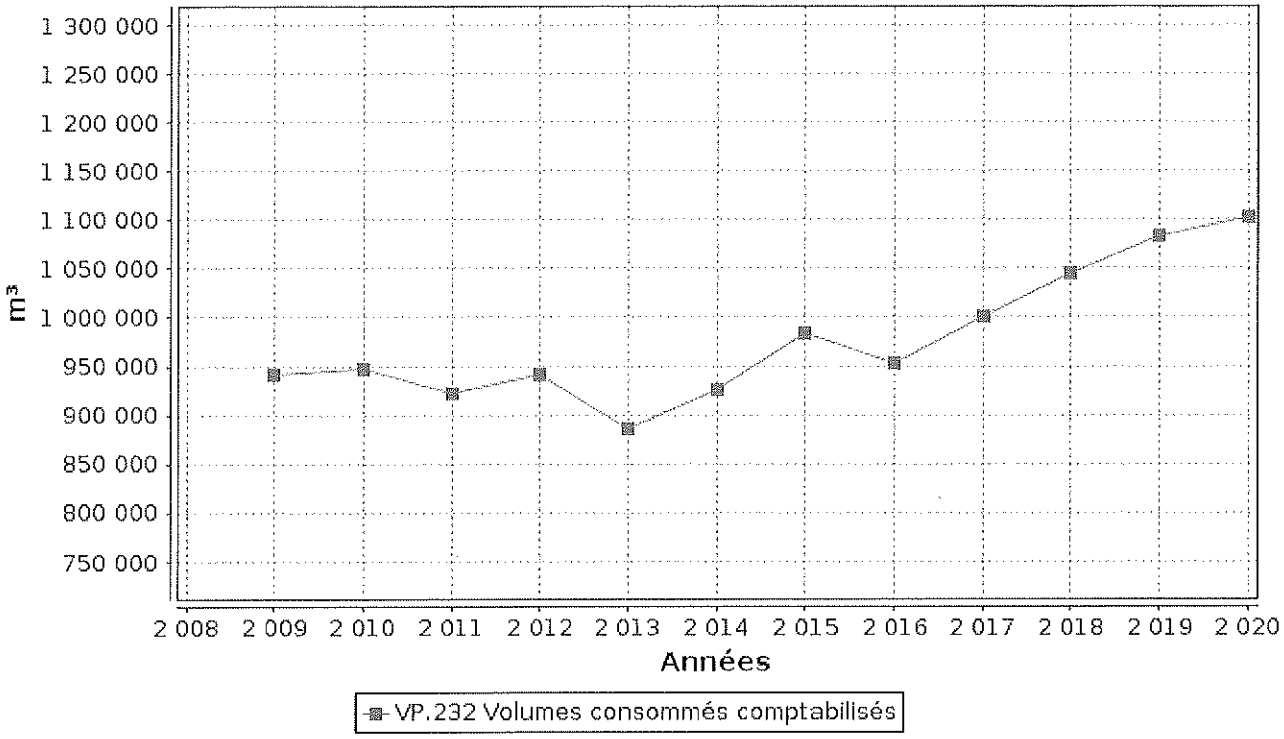

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**1 874**	**2 063**	**10,1%**
Volume de service (V9)	**45 013**	**44 948**	**-0,1%**

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**1 129 835**	**1 149 704**	**1,8%**

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 032 kilomètres au 31/12/2020 (1 032 au 31/12/2019).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	86,2 €	86,54 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 120 m³	1,61 €/m³	1,62 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 120 m³	____ €/m³	1,62 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	____ €/m³	____ €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m³	0,23 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	____ €/m³
	Autre : _____	____ €/m³	____ €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 23/06/2020 effective à compter du 01/10/2020 fixant prix du M3.
- Délibération du 23/06/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant le prix de l'abonnement

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	86,20	86,54	0,4%
Part proportionnelle	193,20	194,40	0,6%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	279,40	280,94	0,6%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	____	____	____%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
VNF Prélèvement :	____	____	____%
Autre :	____	____	____%
TVA	16,89	16,97	0,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	44,48	44,57	0,2%
Total	**323,88**	**325,51**	**0,5%**
Prix TTC au m³	**2,70**	**2,71**	**0,4%**

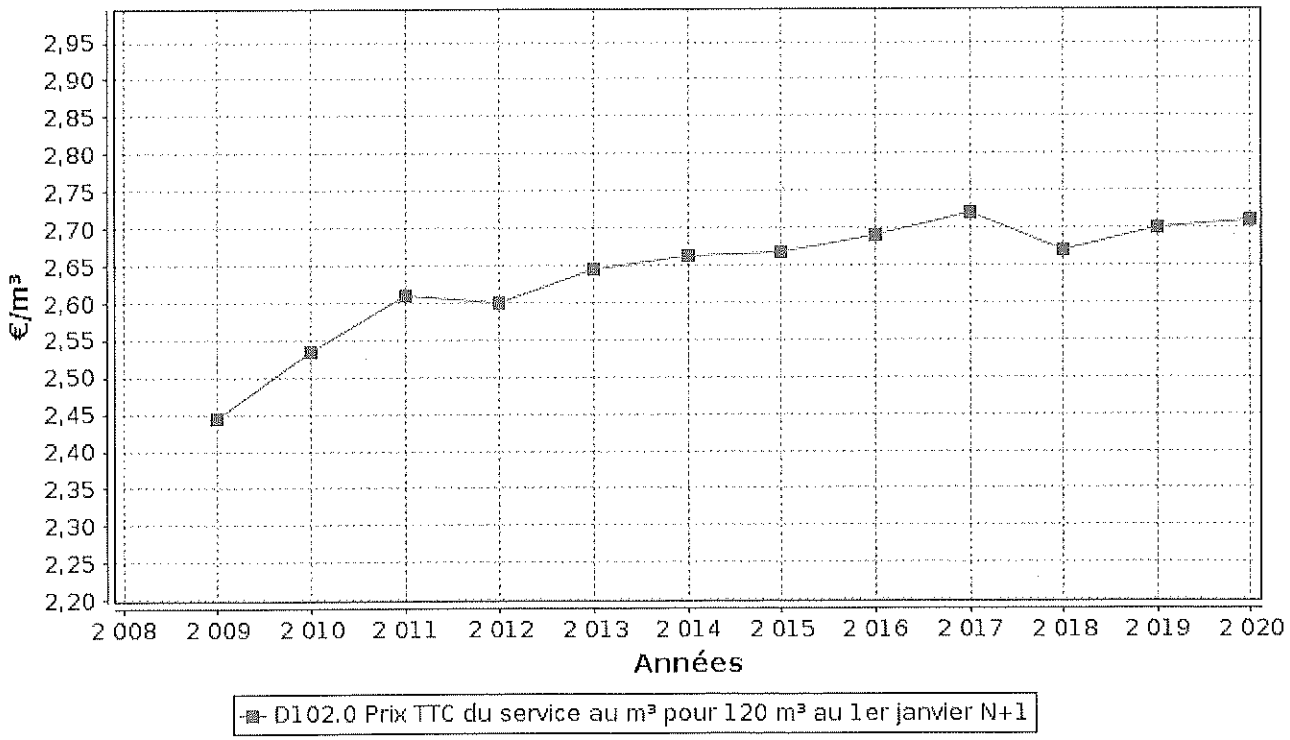

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	2 660 635	2 590 709
Total recettes de vente d'eau	2 660 635	2 590 709
Autres recettes (préciser)	489 896	465 133
Total autres recettes	489 896	465 133
Total des recettes	3 150 531	3 055 842

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 2 590 709 € (2 660 635 € au 31/12/2019).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	33	0	35	0
Paramètres physico-chimiques	35	0	36	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	80 %	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	96

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	79,8 %	78,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	3,03	3,09
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	76,3 %	75,4 %

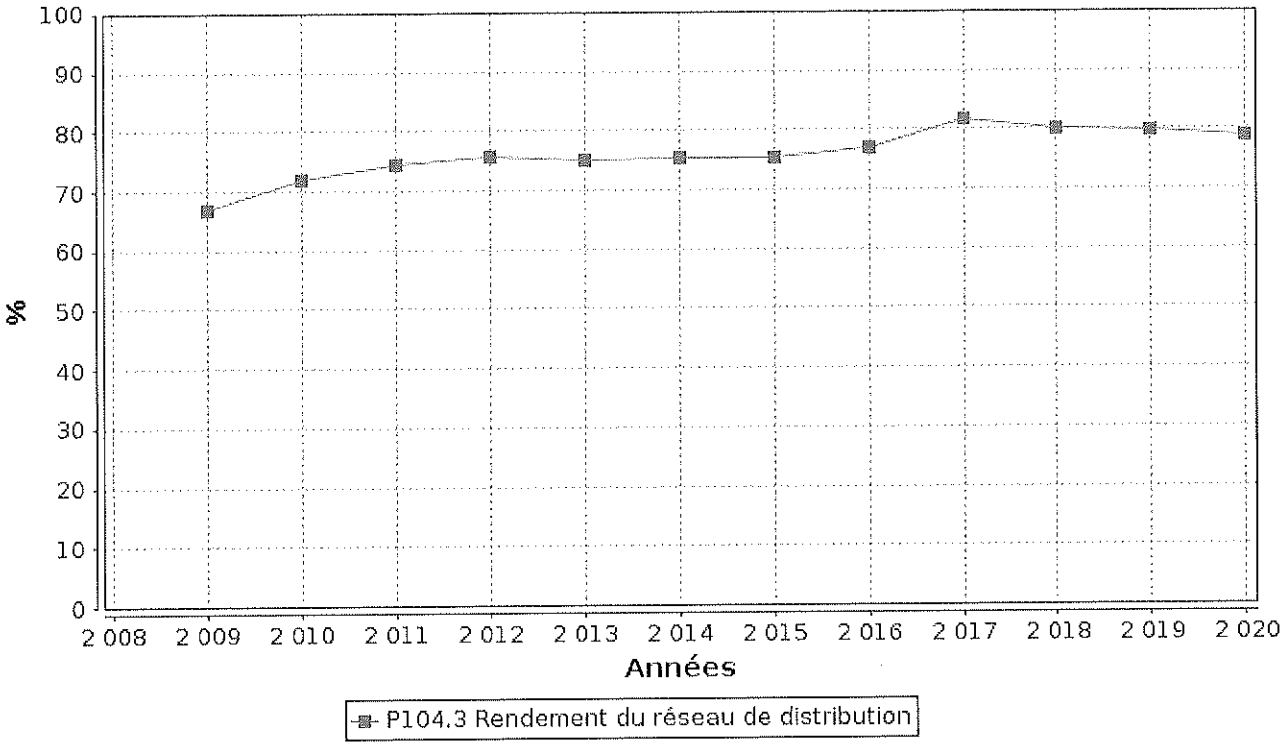

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1 m^3/j/km (0,9 en 2019).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 0,8 m^3/j/km (0,8 en 2019).

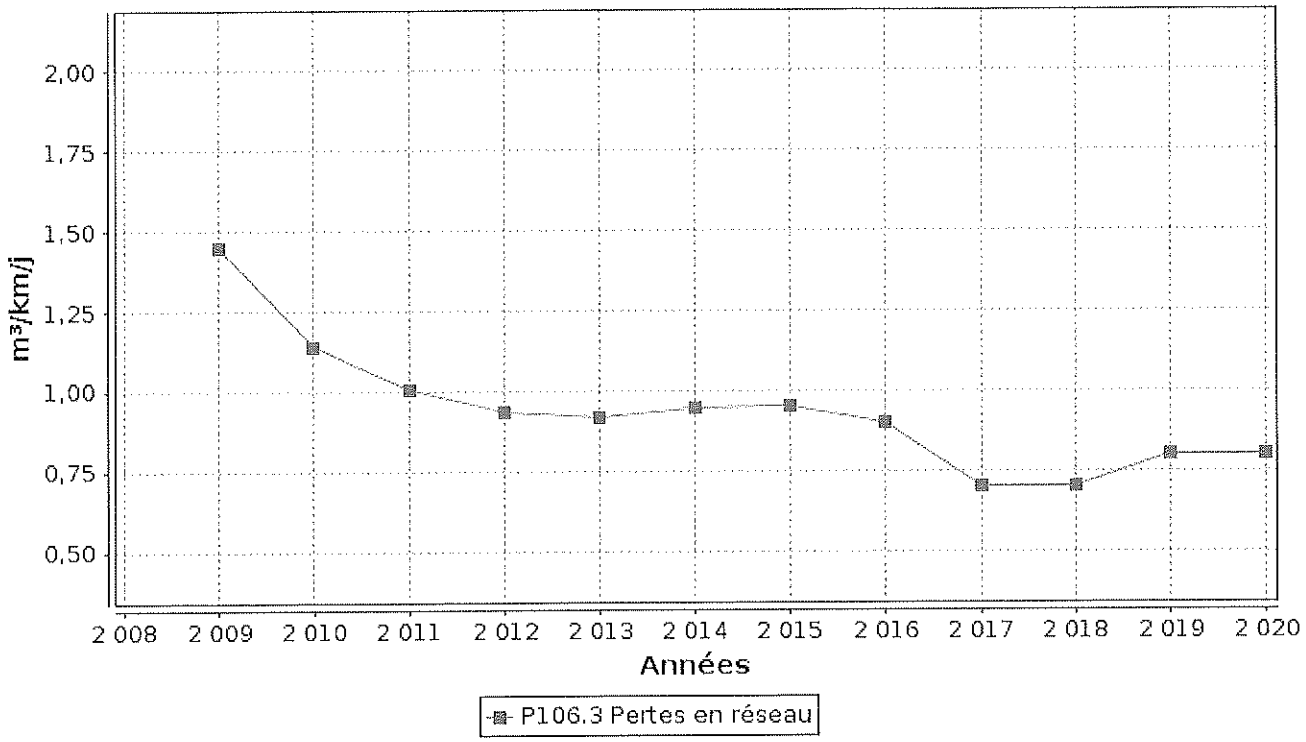

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	25.18	9.5	8.57	11.94	7.30

Au cours des 5 dernières années, 62,49 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,21% (1,44 en 2019).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2019).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements	0	0
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. Montants financiers

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 735 500	1 150 000
Montants des subventions en €		282 805
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		4 790 152	4 643 603
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	104 030	146 548
	en intérêts	42 973	60 686

4.4. Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de _705 999 € (707 574 € en 2019).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Etude diagnostique	60 000	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Marché à bons de commande	2021	200 000
Programme de travaux 2021	2021	900 000

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- 11 190 € ont été abandonnés (créances éteintes) et 2 186 € ont été versé à un fonds de solidarité, pour l'année 2020.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le syndicat n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée au cours de l'exercice 2020.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	20 518	20 758
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,7	2,71
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	96	96
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,8%	78,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0,9	1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,8	0,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,44%	1,21%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0155	0,0245